

## Test salivaires : stop aux tâches supplémentaires imposées aux directeurs !

Depuis le mois de février, le ministre Blanquer, celui là-même qui n'a respecté aucune de ses obligations d'employeur en matière de protection des personnels et qui refuse de recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat pour faire face à la situation, a lancé dans les médias une nouvelle opération de communication en présentant une campagne de tests salivaires qui se déploierait « massivement » dans les écoles.

« Massivement » ? Dans l'académie de Versailles par exemple est évoqué le rythme de 20 écoles par jour... pour l'académie (soit 5 écoles par jour par département concernées par les tests salivaires). A ce rythme effréné, il faudrait environ 5 mois pour tester toutes les écoles de l'académie !

Dans un premier temps, les représentants du ministre dans les académies et les départements ont indiqué sans honte que les personnels des écoles, enseignants et AESH, allaient s'occuper des prélèvements ! Le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO sont intervenus alors auprès des DASEN et du ministère pour rappeler que les personnels des écoles n'étaient pas des personnels de laboratoire ou plus généralement de santé et qu'ils ne pouvaient avoir aucune responsabilité en la matière, ce dont le ministre a finalement dû convenir.

Ces tâches seront assurées par les personnels de santé scolaire avec l'appui de médiateurs de lutte anti-Covid (L.A.C.) recrutés par les académies pour 3 mois... ce qui pose inévitablement la question de l'état de la médecine scolaire et des effectifs dérisoires d'infirmières de l'Education Nationale. En effet, pour le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO, l'urgence est bien de recruter massivement et immédiatement des infirmières et des médecins de l'Education Nationale !

Aujourd'hui, rien n'est réglé ! Face aux desiderata des laboratoires privés et à l'absence de personnels de santé dans les écoles, ce sont souvent les directeurs, devenant secrétaires médicales, qui sont en première ligne pour constituer des tableaux avec les différentes données concernant les élèves, jusqu'aux numéros de sécurité sociale à écrire pour chaque élève !

Voici par exemple ce qu'indique une directrice d'école dans un message envoyé à ses collègues : *« Toutes les tâches que JE vais devoir réaliser : imprimer les formulaires, organiser leur distribution, les récupérer, les envoyer au labo 48h avant les tests, faire un tableau Excel avec les renseignements des familles, organiser les prélèvements, etc. Dans un temps plus que contraints puisque j'ai reçu ce courrier ce matin et que les tests commencent lundi... »*

Et cerise sur le gâteau, après les tests effectués, les résultats ne sont pas tous transmis par les laboratoires aux familles des élèves ou aux personnels testés !

Pour le SNUDI-FO, cette situation est inacceptable ! Les directeurs en ont assez des tâches supplémentaires, des ordres et des contrordres, des protocoles divers et variés à mettre en place ! Et dire que dans le même temps est examinée au Sénat la proposition de loi Rilhac qui entend transférer une partie des missions des IEN vers les directeurs !

Plutôt que de continuer d'avancer dans ses contre-réformes dégradant toujours plus les conditions de travail des personnels le ministre ferait mieux de créer des postes et d'assurer une véritable protection aux personnels (masques protecteurs, dépistage et vaccination pour ceux qui le souhaitent)

Le SNUDI-FO intervient auprès du ministre :

- pour que les directeurs et les personnels des écoles ne soient contraints à aucune de ces tâches chronophages qui n'entrent, ni de près ni de loin, dans leurs fonctions !
- pour exiger le recrutement immédiat d'enseignants, d'infirmières et de médecins de l'Education Nationale fonctionnaires d'Etat !
- pour réaffirmer son exigence d'abandon de la proposition de loi Rilhac !

Montreuil, le 11 mars 2021